

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 24S0045 - Avenant n°1-Études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard Valmy Ouest situé sur la commune de Villeneuve d'Ascq (en lien avec l'accord-cadre de la MEL n°2015AC15ENU020)

N° : VA_DEC2026_573
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-1 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société ZCCS située à PARIS (75010) un avenant n°1 relatif au marché public « Études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard Valmy Ouest situé sur la commune de Villeneuve d'Ascq (en lien avec l'accord-cadre de la MEL n°2015AC15ENU020), afin de prendre en compte la fixation du forfait définitif de rémunération au regard de l'enveloppe travaux arrêtée à 997 271,00 € HT.

Montant initial du marché public : 45 108,00 € HT ;

Montant de l'avenant n°1 : 19 156,14 € HT ;

Nouveau montant du marché public : 64 264,14 € HT.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 13 août 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229075-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 28 août 2026